

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 10 (1922)

**Heft:** 134

## Erratum

**Autor:** [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ayant réuni le plus de voix n'en avait recueilli que 32 sur les 37 qui constituaient la majorité absolue, et en 1916 qu'une vingtaine au plus... L'idée marche !

Mais à Bâle, alors, quel recul !

On sait ce qui s'est passé. Le 12 janvier, à la fin d'une séance consacrée à échanger des aménités entre les partis de gauche, on a voté en un unique débat, et à une majorité écrasante, le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat, et qui, non seulement refuse dorénavant l'accès de la profession d'institutrice à toute femme mariée, mais encore met dans l'obligation de démissionner dès la fin de l'année scolaire 1921-1922 les maîtresses d'école actuellement en fonction. Pour embellir cette loi, on y a encore ajouté cette disposition dont l'illogisme ne le cède qu'à la dureté : les veuves et les divorcées seront autorisées à reprendre leur poste, mais avec un traitement réduit.

Comme l'écrit notre collaboratrice, M<sup>me</sup> Gerhard, dans un excellent article du *Schweizer Frauenblatt*, auquel nous renvoyons nos lecteurs, on se prend la tête devant pareille loi. Et ce ne sont pas seulement les conséquences immédiates qui indignent le plus — quand bien même, il faut songer à toutes ces femmes brutalement exclues dans quelques mois à peine d'un poste auquel elles s'étaient spécialement préparées par de longues études, quand bien même il faut songer à ces budgets brusquement déséquilibrés, à toutes les situations difficiles et pénibles qui peuvent en résulter.

Mais nous pensons plutôt à ceux qui, animés des meilleures intentions cependant, ont applaudi à cette loi comme devant renforcer la famille en maintenant la mère au foyer ; qu'ils regardent de près si, au contraire elle ne constitue pas une infériorisation du mariage en privant d'un droit encore — elle qui en possède déjà si peu — la femme mariée ?

Et surtout, il y a là une si flagrante violation de la liberté personnelle et du droit au travail imprescriptible pour chacun, il y a là une si tangible loi d'exception décrétée contre des femmes qui n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix, qui ne peuvent que se soumettre, (on a bien entendu parler d'un recours de l'Association des institutrices bâloises au Tribunal Fédéral, mais avec quel résultat ?...), que c'est au nom de ces principes de justice et d'égalité outragés que nous protestons, nous, avec la dernière énergie.

\* \* \*

Cette question, déjà souvent discutée dans nos colonnes, est le gros événement féministe de la quinzaine. Aussi, ne pouvons-nous mentionner que pour mémoire en terminant la grande Assemblée en faveur de la Société des Nations organisée à Berne le 15 janvier, et pour laquelle le concours des Sociétés féminines a été expressément demandé, mais sans que l'on ait songé, nous paraît-il, à faire entrer une de ces femmes qui savent si bien faire de la propagande dans les organes directeurs de la Section locale fondée ce même jour de l'Association suisse pour la S. d. N. — et le sujet, évidemment au-dessus de nos capacités intellectuelles féminines, sur lequel nous aurions été appelées à nous prononcer, femmes de Genève, le 28 janvier, si, en octobre, nos concitoyens nous avaient jugées dignes de voter : le taux de la taxe sur les chiens. Celle-ci s'étant élevée par bonds jusqu'à la somme coquette de 36 frs. par an et par chien, quelle que soit la taille et l'utilité de celui-ci, nos concitoyens ont fait usage de l'arme que nous ne saurions, paraît-il, point manier, du référendum, et le Peuple souverain va trancher en dernier ressort dimanche prochain. Sans doute, notre rôle

est-il de penser en cette occasion, comme tel personnage de Töpffer, que ces questions politiques dont s'occupent les hommes, c'est vraiment tant beau, mais si difficile... E. Gd.

**Erratum.** — *Notre collaboratrice, M<sup>me</sup> Leuch-Reineck, nous prie de relever que c'est à la suite d'une inadvertance que, dans sa dernière chronique parlementaire fédérale, elle n'a indiqué comme population totale de la Suisse d'après le dernier recensement, que « plus de 3 millions de citoyens et de citoyennes » (Mouvement Féministe du 10 janvier, p. 3, colonne 1). Le chiffre exact est de 3 millions, 880.000 habitants.*

## Lettre de France

### Au seuil de l'année nouvelle

C'est avec amertume que nous considérons, en ce début d'année, la carte du monde suffragiste. Après tous les éloges prodigues aux femmes pendant la guerre, nous pouvions espérer que la France ne se laisserait point distancer sur le chemin de la justice. Et aujourd'hui, quand les revues internationales nous apprennent que, dans tel ou tel pays fermé jusqu'alors aux idées féministes, des comités s'organisent pour la propagande suffragiste, nous nous disons : « Celles-ci encore voteront peut-être avant nous ! »

Depuis que la Chambre des Députés, en mai 1919, nous a donné les droits politiques, il semble vraiment que rien n'ait été gagné. Tous nos efforts sont venus se briser contre l'inertie du Sénat. Certes, la Commission sénatoriale compétente s'est réunie : elle a même consenti à recevoir nos déléguées, et son rapporteur a rédigé les raisons qui dans son esprit nous condamnent. Mais aucune discussion publique ne s'est engagée. Est-ce indifférence ? crainte du résultat ? De temps en temps, on nous dit que la question va être inscrite à l'ordre du jour. Puis nous ne voyons rien venir.

Nous avons fait cependant quelques progrès. Des adversaires autrefois résolus en arrivent, paraît-il, à envisager des concessions : « Si vous vous contentiez du suffrage municipal ?... Certes, les veuves de guerre... Il y a aussi le suffrage familial... » Et on nous regarde avec un mélange d'inquiétude et d'hésitation ; le ton est timidement autoritaire. Nous avons vraiment l'air d'enfants à qui des parents un peu faibles vont donner un jouet qui n'est pas sans danger. « Serez-vous bien raisonnables ? bien prudentes ? »

L'attitude des Sociétés féministes n'a pas varié : elles demandent au Sénat de discuter le projet voté par la Chambre. Il l'acceptera ou le repoussera, mais il sera donné une réponse. Tous les efforts des féministes tendent à obtenir cette réponse le plus tôt possible — et à essayer de l'obtenir favorable.

\* \* \*

Amener chaque jour de nouvelles adhésions à notre cause, réunir cette armée de féministes là où nos adversaires ne veulent voir qu'un « état-major sans troupes », voilà la nécessaire besogne à laquelle se dévouent les plus actives propagandistes.

A Marseille, à Montpellier, à Strasbourg, la cause est gagnée : un public nombreux, sympathique, vient prouver aux conférencières parisiennes qu'elles auraient tort de douter de la province. Les Comités qui se fondent unissent les représentants des opinions les plus diverses. Ils créent des cours de droit, d'hygiène, montrant ainsi qu'ils veulent et savent faire œuvre utile.

Nos sénateurs, l'oreille encore remplie des applaudissements qui saluèrent, le 3 décembre, dans la grande salle du Trocadéro,